

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NOUVELLE-AQUITAINE

DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION ESPECE(S) PROTEGEE(S)

Dénomination du projet :	Déconstruction partielle d'une ancienne coopérative agricole à Chauvigny
Objet de la dérogation	Destruction de nids
Préfet(s) compétent(s) :	Préfète de la Vienne

MOTIVATIONS ou CONDITIONS

Dans le cadre du projet de déconstruction partielle d'une ancienne coopérative agricole à Chauvigny, une demande de dérogation au titre des espèces protégées a été déposée par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine pour la destruction de :

- 1 nid d'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*),
- 4 nids du Moineau domestique (*Passer domesticus*),
- 2 nids susceptibles d'être occupés par le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*),
- 1 ancien nid d'Hirondelle, occupé par le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*).

L'impact se caractérise par la destruction de nids, et dont les mesures ERC proposées sont les suivantes :

- l'inscription des travaux sur la période septembre – mars,
- l'évitement des milieux favorables,
- le maintien des accès aux bâtiments conservés,
- en cas de prolongement des travaux sur la période favorable à l'espèce, l'obturation des accès avant le 30 mars pour empêcher les oiseaux d'accéder au site de nidification,
- la défavorabilisation des sites de nidification,

Au titre de la compensation, il est prévu :

- le positionnement de gîte pour Moineau domestique,
- la mise en place d'une dépression pour l'accès à de la boue,
- la mise en place d'une gestion des surfaces herbacées avec une fauche tardive en septembre.

Un suivi est prévu en phase chantier et 3 ans après la fin des travaux afin de s'assurer de l'efficacité des nids de substitution. Il portera sur l'Hirondelle rustique ainsi que sur le Moineau domestique, tant sur les bâtiments conservés que sur les gîtes de substitution.

Après analyse, **le CSRPN Nouvelle-Aquitaine accepte les mesures proposées à deux conditions:**

- le bâtiment correspondant à l'ancienne gare fasse l'objet d'une expertise qui a pour objectif d'étudier sa capacité d'accueil par petits aménagements complémentaires dont poses de nichoirs, à intégrer à la mesure,
- un suivi de la nidification des Hirondelles, Troglodytes, Rougequeue et Moineaux domestiques soit réalisé sur le site pendant 3 ans pour mesurer l'effectivité de leur efficacité avec à l'appui des mesures correctives.

EXPERT DELEGUE :	Michel MÉTAIS
AVIS :	Favorable [] Favorable sous conditions [X] Défavorable []
Fait le : 12 février 2022	Signature 